

" RUPTURE DE PARCOURS DES ADULTES CÉRÉBROLÉSÉS :
QUELLES SOLUTIONS ?"
LA RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS

FORUM FRANCE TRAUMATISME CRÂNIEN
SAINT QUENTIN 14 JUIN 2019

L'ÉMERGENCE DE LA RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS ET LES ENJEUX ACTUELS

Introduction : Les origines, le rapport « Zéro sans solution »

- La démarche de la Réponse Accompagnée Pour Tous
- Le suivi du déploiement
- Les perspectives

Commentaires

La Réponse Accompagnée Pour Tous

Les origines...

1 élément déclencheur : l'affaire « Amélie Loquet »

Octobre 2013 :
« Affaire Amélie Loquet »

Novembre 2013
Circ relative à la mise en œuvre d'une procédure de prise en compte des situations individuelles critiques de personnes handicapées enfants et adultes

Décembre 2013 :
Le gouvernement missionne Denis Piveteau pour améliorer les parcours des personnes en situation de handicap.

Juin 2014 :
Denis Piveteau remet son rapport *Zéro sans solution* au gouvernement.

Décembre 2014 :
Le gouvernement missionne Marie-Sophie Desaulle pour mettre en œuvre le rapport Piveteau.
C'est la « Réponse Accompagnée Pour Tous » (RAPT)

Juillet 2015 :
La CNSA publie un appel d'offre pour la mise en œuvre de la RAPT

Janvier 2016 :
traduction concrète de la RAPT dans l'article 89 de la loi de modernisation de notre système de santé (PAG).

2

La Réponse Accompagnée Pour Tous est effective sur l'ensemble du territoire depuis le 1er janvier 2018.

Les constats du rapport PIVETEAU « Zéro sans solution »

Des carences dans l'organisation du champ du handicap conduisant à des situations critiques....

Insuffisances qualitatives et quantitatives de l'offre

Manque d'anticipation dans l'accompagnement des personnes

Organisations trop segmentées défavorables au parcours (en terme d'âge, de territoire d'action, de champ d'intervention)

Politiques d'admissions trop restrictives face à des personnes à problématiques multiples

Une organisation du champ du handicap à repenser dans son ensemble pour éviter des parcours de vie marqués par de nombreuses ruptures

Les objectifs prônés par le rapport PIVETEAU

Modularité

Passer d'une logique de place à une logique de réponse coordonnée (réponses modulables, procédures dérogatoires, mobilisation de plusieurs dispositifs...).

Zéro sans solution

Apporter une réponse à toutes les situations, même les plus complexes

Coordination

Renforcer la place de la MDPH en tant qu'ensembleur de la construction des réponses individuelles sur le territoire

Souplesse de l'offre

Asseoir la responsabilité des autorités de tutelle et de financement, garantes de l'existence et de la pertinence de l'offre



Ne plus répondre au coup par coup, dépasser le traitement de la situation d'urgence et être en capacité de proposer une organisation collective garantissant que toute personne en situation de handicap, y compris celle dont le comportement est trop violemment instable ou le handicap trop lourd, ait une solution d'accompagnement

La démarche de la Réponse Accompagnée Pour Tous

Ambition de la démarche

- Apporter une réponse aux personnes :
 - sans solution chez elles ou dans leurs familles
 - hospitalisées ou en établissement médico-social dont l'accompagnement est inadéquat
 - qui nécessitent et souhaitent une réponse plus intégrée et plus inclusive

- Cette démarche permet :
 - d'améliorer la qualité de vie des personnes : répondre aux attentes
 - d'améliorer le vécu des professionnels car aucun acteur n'est laissé seul face à une situation complexe (ex.: ESMS, hôpital, école...)

Sur quoi faut-il agir ?

La mission DESAULLE : 4 axes

AXE 1

*La mise en place du dispositif d'orientation permanent
(CNSA)*

AXE 2

*Le déploiement d'une réponse territorialisée
(SGMAS)*

AXE 3

*La création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs
(SG-CIH)*

AXE 4

*L'accompagnement au changement des pratiques / formations
(DGCS)*

Une co-construction des politiques, une coopération entre acteurs fondée sur une interrogation des pratiques, une coordination avec et autour de la personne : *La co-responsabilité*

Axe 1 : le dispositif permanent d'orientation

Les enjeux :

- Apporter une solution à l'ensemble des personnes handicapées et pas seulement aux personnes en situation critique
- Mobiliser l'ensemble des acteurs à la recherche de la solution
- Créer les conditions nécessaires pour que l'offre puisse évoluer
- Apporter aux personnes handicapées des réponses de qualité requérant leur accord
- Apporter, si besoin, des réponses allant au-delà de la mobilisation du secteur médico-social

Focus sur l'axe 1 : L'article 89 de la Loi de modernisation de notre système de santé

Principe :

- Une orientation est décidée par la CDAPH de la MDPH. Lorsqu'elle ne peut être satisfaite :
 - ↳ Mise en place d'un Plan d'Accompagnement Global (PAG) construit par une équipe à géométrie variable (EPE de la MDPH, Groupe Opérationnel de Synthèse - GOS-)
- Intégré au Plan Personnalisé de Compensation du handicap (Loi 2005).
- Élaboré « dans les situations où les réponses ne sont pas disponibles ou adaptées à la situation de la personne handicapée compte tenu de ses besoins ».
- Consiste à pouvoir proposer « des solutions complémentaires quand il y a des difficultés pour mettre en œuvre l'orientation qui a été choisie en première intention ».

Axe 2 : le déploiement d'une réponse territorialisée

- Contrats partenariaux ARS, CD, Rectorat
- CPOM : intégrer dans la contractualisation avec les structures des objectifs de mise en œuvre de réponses adaptées.
- Coordination territoriale : faire évoluer l'organisation territoriale de l'offre pour assurer la coordination des acteurs et apporter une réponse aux besoins des personnes structurée en parcours (accompagner l'adaptation de l'offre aux besoins).
- Promouvoir le fonctionnement en dispositif.
- Partage et échanges d'information.

Axe 3 : une dynamique de soutien et d'accompagnement par les pairs



- Renforcer la présence des associations représentant les personnes dans les lieux d'élaboration des décisions.
- Développer l'expertise d'usage.
- Faciliter l'accompagnement par les pairs dans les établissements.
- Déployer une conciliation par les pairs.

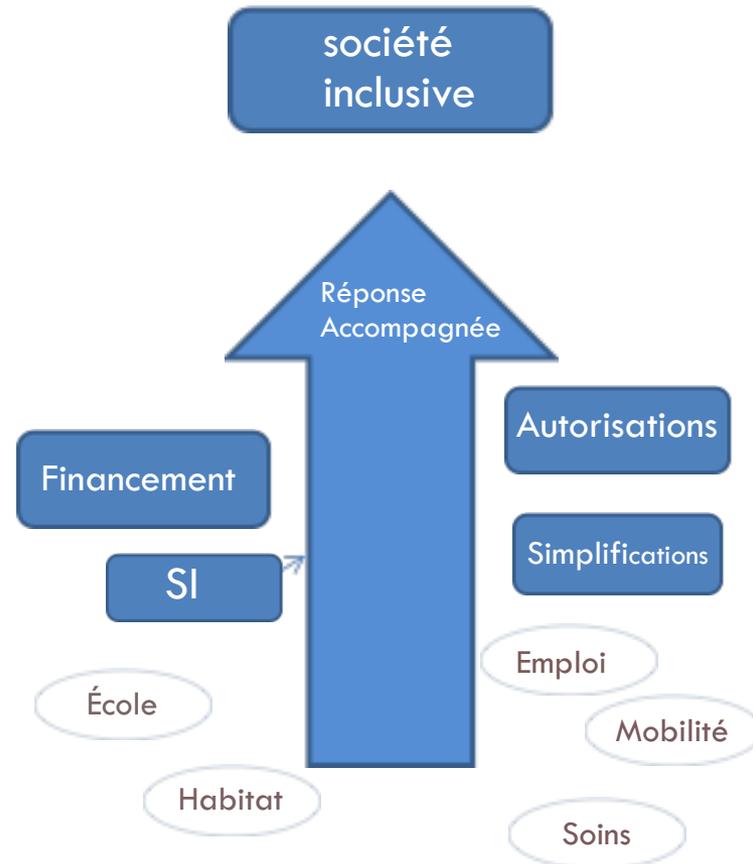
Axe 4 : accompagner au changement des pratiques



- Un Système d'Information (SI) permettant de suivre les orientations.
- Améliorer la formation professionnelle.

Une démarche systémique

- La démarche est en cohérence avec le cap de la société inclusive
- Elle s'appuie :
 - sur un ensemble de réformes nationales visant la transformation de l'accompagnement des personnes handicapées
 - sur les avancées en termes d'accessibilité universelle



La Circulaire du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre de la démarche « une Réponse Accompagnée pour Tous » (1)

● Objet :

- Préciser les orientations en matière de transformation de l'offre médico-sociale et les objectifs de ce mouvement
- Préciser les leviers et outils pour impulser et accompagner ce mouvement

● La transformation de l'offre, pourquoi ?

Évolution des besoins : La réponse sous la forme de « places » reste pertinente mais ne suffit plus si l'on veut :

- Répondre à des besoins spécifiques et parfois complexes, en fonction du type de handicap
- Anticiper, prévenir et gérer les ruptures de parcours
- Tenir compte de la diversité des aspirations des personnes

Fluidifier les parcours :

- en créant de nouveaux dispositifs (Pôles de Compétences et de Prestations Externalisés (PCPE), MISPE, SERAFIN, Unité d'Externalisation (UE), emploi accompagné, DITEP...)
- en diversifiant les modes de fonctionnement des ESMS existants
- en renforçant les accompagnements proposés

Répondre aux attentes des personnes handicapées

- Besoins et souhaits multiples des personnes handicapées et de leurs familles : **Nécessité de proposer une palette de réponses souples en proximité.**
- Répondre à une attente forte de **vivre en milieu ordinaire avec des handicaps relativement lourds.**
- Impératif croissant d'individualisation et d'inclusion : Implique **le développement des modes d'accueil «à la carte»** (domicile + ESMS / domicile en journée + Nuit en établissement / accueils séquentiels, accueil temporaire...)

Évolutions attendues : Construire de nouveaux outils

- ARS, CD, MDPH, représentants des pouvoirs publics : Mise en oeuvre des évolutions attendues.
- Mobiliser les dispositifs de droit commun tout en conservant l'accès aux dispositifs spécialisés lorsque c'est nécessaire
- Favoriser des dispositifs souples et modulaires (facilité par le nouveau cadre des autorisations des ESMS).
- Développer des interventions à domicile renforcées à partir des plateaux techniques des établissements : équipes mobiles, dispositifs « hors les murs », y compris à partir des FAM et des MAS s'inscrivant en complémentarité avec les services existants (SAAD, SSIAD, SAVS, SAMSAH, SESSAD).
- Prendre en compte l'évolution dans le temps des besoins des personnes
- Promouvoir la complémentarité des réponses de tous les acteurs (secteurs sanitaire, social et médico-social)
- Améliorer le parcours de prévention et de soins des personnes handicapées



Prévenir ou gérer les ruptures de parcours

Mai 2019 : point sur le suivi du déploiement

Axe 1

- 2017 : 90 territoires engagés dans la démarche
- 4000 demandes et propositions de PAG
- Un constat : L'accompagnement à la mise en œuvre des droits et décisions ne passe pas forcément par la formalisation d'un PAG

Les données recueillies sont à croiser notamment avec un retour qualitatif des personnes accompagnées

Mai 2019 : point sur le suivi du déploiement

Axe 2

- 51% des territoires répondants ont élaboré une convention territoriale (ARS CD MDPH organismes de Sécurité Sociale, Education nationale, gestionnaires d'ESMS)
- l'ARS a prévu ou mis en œuvre des mesures d'assouplissements ou de dérogation de la réglementation dans 89 départements
- le Conseil Départemental a prévu ou permis des mesures dérogatoires au règlement départemental dans 78 départements
- 94% des territoires intègrent des objectifs liés à la démarche dans les CPOM avec les établissements et services
- Plus de 40 % des territoire ont d'ores et déjà engagé une réflexion sur les pratiques d'admission
- Évolution de l'offre de service : augmentation du nombre de places en services, développement de l'offre de GEM, 106 PCPE, 54 structures d'emploi accompagné, progression du nombre d'élèves en UE externalisée, une difficile appropriation de la réforme des autorisations*, des ARS privilégiant les dispositifs innovants (ex : transformation de places d'hôpital de jour en IME hors les murs et en places d'urgence pour répondre aux situations critiques mutualisations de ressources sanitaires et médico-sociales...)

*Le décret du 9 mai 2017 réforme la nomenclature PH en mettant en œuvre une démarche de simplification et d'assouplissement du régime d'autorisation, dans une logique de fonctionnement en dispositif

Mai 2019 : point sur le suivi du déploiement

Axe 3

- 20 départements ont mis en place des actions de pair-aidance, et 38 projettent de le faire
- 9 départements ont mis en œuvre dans le cadre de la démarche des formations impliquant une expertise d'usage

Mai 2019 : point sur le suivi du déploiement

Axe 4

- 19 départements ont mis en place des formations croisées et de l'analyse des pratiques
- Fin 2018, 43 départements ont mis en service l'outil de suivi des décisions d'orientations Via Trajectoire PH

Perspectives : Feuille de route nationale 2019 (1)

●Axe 1 :

- Adapter ou abroger la circulaire « situations critiques » du fait de la généralisation du dispositif d'orientation permanent
- Formaliser le dispositif d'orientation permanent pour permettre son informatisation

●Axe 2 :

- Faciliter la cohérence entre les objectifs de la réponse accompagnée et le déploiement des Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM)
- Encourager les actions et projets conjoints entre ESMS et Etablissements de santé
- Rapprocher les dispositifs d'appui et de coordination du secteur sanitaire et les dispositifs propres au champ du handicap
- Poursuivre le chantier de la transformation de l'offre médico-sociale

Feuille de route nationale 2019 (2)

Focus sur la transformation de l'offre

- Clarifier la sémantique et utiliser un vocabulaire commun
- Généraliser l'habitat inclusif à l'ensemble des territoires
- Développer les PCPE
- Développer les services (50% des places en services en 2022)
- Modéliser de nouvelles réponses à partir d'expériences existantes (Nouveaux dispositifs : maisons de répit, plateformes, coopération dans l'école. Nouvelles fonctions : «assistant au projet de vie», «agenceur de solutions», « accompagnateur de solutions »). Intégration de la dimension d'accompagnement par les pairs)
- Simplifier des modes de financement notamment pour les dispositifs co-tarifés (Ex : l'article 63 de la loi de finances de la sécurité sociale 2019 qui permet à titre expérimental aux autorités de tarification et de contrôle d'organiser par convention au profit de l'une d'entre elles la délégation de la tarification d'établissements et services médico-sociaux)

Feuille de route nationale 2019 (3)

● Axe 3 :

- Capitaliser les initiatives pour renforcer la participation des personnes et développer de l'accompagnement et de la formation par les pairs
- Inciter les acteurs de la formation à intégrer l'intervention de pair-aidants aux formations initiales et continues
- Structurer la formation de pairs
- Elaborer un cahier des charges sur ce qu'est la pair-aidance
- Constituer une communauté de pratiques institutionnelle intersectorielle (social, médico-social et sanitaire) sur ce sujet

● Axe 4 :

- Intégrer les impératifs de la Réponse Accompagnée Pour Tous dans le cadrage des formations (initiales et continues)
- Réaliser et diffuser un kit pédagogique sur l'évolution des pratiques et un guide de mise en œuvre des formations croisées à destination des travailleurs sociaux en formation initiale

La Réponse Accompagnée pour Tous

- Elle s'inscrit dans un contexte sectoriel (sanitaire, social, médico-social). Des champs qui se croisent sans forcément bien se connaître.
- Elle peut aider à ce qu'une situation ne soit pas vue qu'à travers le prisme de son propre champ d'appartenance.
- Elle s'appuie sur les ressources, les expertises, les connaissances, les compétences existantes pour donner des réponses collectives et construire des réponses nouvelles.
- Elle permet l'acculturation et aide à avoir un langage commun. Ce n'est pas un dispositif de plus mais une démarche.

Ce n'est pas un dispositif de plus, c'est travailler et penser autrement

Merci !